



Credits d'impots 2010-2011 : injustice

Par **caste**, le **01/12/2014** à **09:30**

bonjour

travaux réalisés : pose d'une chaudière à condensation
pose de fenetres isolantes

pour les memes travaux en 2010 :crédits d'impots : 15% + cumul d'un pret à taux 0 : autorisés

pour les memes travaux en 2011 :crédits d'impots : 13% + cumul d'un prêt à taux 0 : non autorisés

personnellement j'ai fait ces travaux en 2011 croyant avoir droit au crédit d'impots + prêt à taux 0

le fisc me reverse en 2012 le crédit d'impots et maintenant il me les réclame majorés de 10% (2000euros environ)

question à tous ceux qui liront ce message:
qu'en pensez vous??
merci